

L'Automobile-club pas favorable aux "zones 30"

L'Automobile-club des Deux-Sèvres (ACDS) s'associe à 40 Millions d'automobilistes, dont il est membre, pour s'opposer aux propositions de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) de réduire la vitesse sur autoroute, d'étendre les « zones 30 » en agglomération et d'alourdir la sanction des petits excès de vitesse. Globalement, le premier représentant national des automobilistes auprès des pouvoirs publics et du secteur

économique de la route (plus de 320.000 adhérents) et l'ACDS rappellent que « la vitesse inadaptée constitue la troisième cause de mortalité sur les routes, loin derrière l'alcool et la somnolence ».

Sur l'idée de ramener à 120 km/h la vitesse maximale autorisée sur autoroute, ils indiquent, d'une part que « les accidents mortels sur autoroute ne représentent plus que 6 % du total des accidents, ce qui en fait le réseau le plus sûr de France », d'autre

part que « sur les vingt-trois pays européens disposant d'un réseau autoroutier, dix affichent des limitations de vitesse inférieures à 130 km/h, dont le Royaume-Uni et les Pays-Bas, qui effectuent actuellement des essais en vue d'augmenter les vitesses maximales autorisées, pour favoriser la croissance économique de leur pays ».

Sur la généralisation des « zones 30 », les signataires mettent en avant « la part majoritaire des piétons ou cyclistes en défaut de

visibilité impliqués dans les 900 accidents mortels survenus en agglomération en 2012 » et « la congestion des centres-villes et une émission accrue de particules et gaz à effet de serre provoquées par l'abaissement des vitesses en agglomération ».

Sur une sanction accrue des excès de vitesse inférieurs à 10 km/h, ils indiquent que « la France est le seul pays européen à pratiquer le retrait de points pour les petits excès de vitesse ».